AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
1088-03-2025

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 5 mai 2025, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- Règlement 1088-03-2025 modifiant le Règlement 1088-2020, tel qu'amendé, relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville à la page suivante : https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/

Bromont, ce 23e jour du mois de mai 2025.

Marie-Pier Therrien
Greffière adjointe